



BUREAU DE TIRAILLEURS

## ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

## Départ du courrier.

Le bateau-poste *Percy Edward* partira dimanche prochain 6 mai pour porter la correspondance à San Francisco.  
Les voies seront fermées le même jour à huit heures du matin.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Arrivée du courrier.

Le courrier mensuel est arrivé dimanche dernier 29 avril à bord du *Percy Edward*, qui a fait la traversée entre San Francisco et Papago, avec escale aux îles Marquises, en 37 jours.

Le croiseur le *Daget*, commandé par M. le capitaine de frégate Planche, partira pour France le 15 mai prochain.

Ce croiseur devant faire escale à Nouméa, prendra la correspondance pour la Nouvelle-Calédonie.

## Élection du président des États-Unis.

Les pouvoirs du général Grant expirent au commencement de mars 1877, il a été procédé le 1er novembre 1876 à l'élection de son successeur. La présente élection a été l'Affaire de l'Amérique du Nord. Deux candidats étaient en présence, M. Tilden, porté par le parti démocrate, et M. Hayes, soutenu par les républicains.

Mais le dépouillement des votes a soulevé de telles difficultés pour que en sortir on a dû nommer une commission mixte, composée de quinze membres pris en égal dans le Sénat, l'Assemblée et la Cour suprême. Cette commission, à la suite d'une laborieuse investigation, s'est prononcée en faveur de M. Hayes. Son rapport a été soumis aux deux Chambres réunies en Convention, qui l'a adopté.

En conséquence, le 5 mars dernier, à 10 heures du matin, le président Hayes s'est rendu à la Maison Blanche, où il a été cordialement reçu par l'ex-président Grant, qui l'a ensuite accompagné en voiture jusqu'à la Capitole. Là se trouvaient réunis les juges de la Cour suprême, tout le corps diplomatique, les sénateurs et représentants, ainsi que les membres du culte. Puis a eu lieu la cérémonie officielle d'inauguration.

Le président Hayes avait dès la veille au soir prêté le serment de fidélité à la Constitution des États-Unis.

## BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches extraites du Courier de San Francisco.)

## FRANCE.

**Paris, 22 février.** — Le président Mac-Mahon a sanctionné la décret-loi sur les préfets.

**Paris, 26 février.** — L'élection du comte Dudenmaïn ayant été annulée à la Chambre des députés pour cause d'influence officielle en sa faveur, une nouvelle élection a eu lieu à Avignon, où le comte Dudenmaïn, monarchiste et maire de la ville, s'est présenté de nouveau en concurrence avec Saint-Martin (radical). Ce dernier a été élu par 9,701 voix, contre 9,099 pour Dudenmaïn.

**Versailles, 28 février.** — Aujourd'hui au Sénat, M. de Gasq, bonapartiste, a présenté une motion demandant la destitution de Mac-Mahon à révoquer M. Jules Simon, ministre de ses anciennes relations avec les républicains. Cette motion n'a pas été prise en considération. — Le Sénat a rejeté pour la seconde fois le projet de loi concernant la réorganisation des conseils de prudhommes, voté déjà par la Chambre des députés.

**Paris, 3 mars.** — M. Thiers a été nommé président d'une commission qui devra présenter un rapport sur la loi qui a pour objet de réduire à trois ans la durée du service militaire.

**Paris, 11 mars.** — La grâce entière ou des commutations de peine ont été accordées à 224 condamnés de la Commune. — Dupuy De Lôme a été élus sénateur à vie en remplacement de Changarnier, décédé.

**Versailles, 16 mars.** — Un long débat a eu lieu aujourd'hui à la Chambre des députés sur la demande d'autorisation de poursuites contre le député Paul de Cassagnac, accusé par le gouvernement d'avoir visité ouvertement la loi sur la presse. Cassagnac a déclaré à la tribune que les républicains avaient proclamé leur amour pour la liberté, mais sans vouloir l'admettre en principe, et qu'il fallait pour les monarchistes en avancer fait de même en pareille circonstance. Il s'est défendu d'avoir attaqué la Chambre dans son journal. Ses attaques étaient dirigées contre les individus ou les partis, mais il n'avait jamais songé à attaquer le gouvernement établi, qu'il continuera de respecter. — Le décret a été adopté par le ministre Simon qui a aussitôt déclaré Roschdorff. Il a terminé en déclarant qu'il tenait à volonté respecter la décision de la Chambre et qu'il appelerait aux tribunaux s'il y était constraint. Ce discours a été fréquemment applaudi par la droite. Le ministre Jules Simon, dans sa réplique, a protesté contre l'invocation des principes républicains par Cassagnac. Avec de telles interprétations les républicains seraient évidemment dupés. L'orateur a déclaré formellement qu'il n'avait jamais cessé d'être un défenseur de la liberté, mais que Cassagnac se trouvait sous le coup de la loi commune du moment qu'il excitait à la guerre civile et à la haine entre concitoyens. Jules Simon s'est alors déchaîné contre les bonapartistes qui cherchaient à empêcher la victoire de la droite, et a également déclaré qu'il ne voulait pas que la Chambre agisse avec impunité et reprendre le pouvoir en jetant la terreur. Mais tous ceux qui tentaient d'atteindre la République peuvent être certains de rencontrer des hommes bien résolus à la défendre. La Chambre, divisée d'opinion, a passé au vote, et la demande de poursuite recommandée par le gouvernement a été adoptée par 296 voix contre 147. La minorité était composée des radicaux extrêmes et des monarchistes.

## ALLEMAGNE.

**Berlin, 22 février.** — Le Parlement allemand s'est réuni aujourd'hui. L'empereur Guillaume a prononcé un discours dans lequel, après avoir fait allusion aux affaires d'Orient, il a exprimé l'opinion

que la paix de l'Europe ne serait pas troublée. La Conférence a eu pour résultat d'amener une entente générale entre les puissances pour obtenir de la Porte les garanties nécessaires.

**Berlin, 26 février.** — Deux députés danois du Schleswig-Holstein ont refusé de prêter serment de fidélité à la Constitution prussienne. Ils ont en conséquence été privés du droit de prendre part aux débats dans la Chambre.

**Berlin, 15 mars.** — La récente ordonnance des autorités allemandes qui maintient que tous les hommes ayant servi autrefois dans l'armée française doivent quitter immédiatement l'Alsace et la Lorraine pour empêcher la nationalité allemande, sera soumise au Reichstag par les députés de ces provinces. L'ordonnance a été légèrement modifiée, mais seulement en faveur de ceux qui désiraient devenir des sujets allemands. Cinq mille familles se trouvent sous le coup de cette nouvelle mesure. Herr Besancen, député et maire de Metz, a prononcé un discours au Reichstag où il a démontré la triste condition des affaires en Alsace-Lorraine, où la propriété est tombée à la moitié au-dessous de sa valeur avant l'annexion. Il a demandé en conséquence un gouvernement local et séparé pour l'Alsace-Lorraine.

**Berlin, 17 mars.** — Le Reichstag, après un débat de quatre heures, a adopté la première lecture de la proposition tendant à donner à l'empereur le pouvoir de dicter des lois pour l'Alsace-Lorraine. Ces lois devront être soumises au Conseil fédéral et au Comité de l'Alsace-Lorraine, puis ratifiées par le Reichstag lui-même. Les principaux orateurs étaient Alsaciens et Lorrains, et parmi eux, ceux qui l'on appelle les *protestants* se sont opposés à la proposition ; les autonomistes l'ont votée comme mesure de conciliation et de politique pratique, en déclarant qu'ils n'étaient pas les soutiens du gouvernement, mais qu'ils ne l'en feraiient pas une opposition systématique, et qu'ils le suivraient s'il marchait dans la voie du progrès.

**Berlin, 19 mars.** — Le projet de loi sur l'Alsace Lorraine a passé la première lecture au Reichstag. Dans le cours de la discussion, le prince Bismarck a promis de nouveau d'accorder à l'Alsace-Lorraine autant d'autonomie locale qu'il serait possible sans léser les intérêts de l'empire allemand. — La démission du baron Von Stoeck, chef de l'amirauté allemande, a été acceptée par l'empereur.

## AFFAIRES D'ORIENT.

**Constantinople, 24 février.** — La Turquie a fait savoir à tous ses représentants à l'étranger que la santé du sultan était excellente et que les rumeurs d'un changement de ministère étaient sans fondement.

**Londres, 25 février.** — Les délégués monténégrins sont arrivés à Constantinople et l'amirauté a été prolongé d'un commun accord.

**Pesth, 23 février.** — Un télégramme de Belgrade rapporte que sur les 400 membres qui composent la Skupstchina, 30 seulement ont voté pour la continuation de la guerre.

**Londres, 23 février.** — Le gouvernement roumain a déclaré aux grandes puissances que toutes ses réserves seraient conséquemment vers les premiers jours de mars, attendu que même en cas de guerre la Russie n'occupera pas la Roumanie, où elle désirait seulement avoir le droit de passage pour ses troupes.

**Constantinople, 23 février.** — Le conseil russe a fait savoir aux capitaines de navires marchands que des torpilles avaient été placées sur les bords de la mer Noire.

**Athènes, 4 mars.** — L'amirauté anglaise a ordonné l'immediate concentration de l'escadre de la Méditerranée dans le port de Malte. Ce mouvement est considéré comme ayant une grande importance par suite de l'attitude prise par l'Angleterre sur la question d'Orient.

**Londres, 1er mars.** — On confirme la nouvelle que le chef de la Mecca est en faveur de déclarer la guerre à la Russie.

**Constantinople, 2 mars.** — La paix a été distinctivement signée entre la Turquie et la Serbie. Les élections pour le parlement ottoman ont été en tête hier.

**Constantinople, 8 mars.** — Le khédive d'Egypte a promis de mettre 30,000 hommes de troupe et 4 vaisseaux de guerre à la disposition du sultan, en cas de guerre avec la Russie.

**Paris, 8 mars.** — Le général Ignatieff est arrivé à Paris, venu de Berlin.

**Paris, 9 mars.** — Le Monsieur universel annonce officiellement qu'une conférence a eu lieu aujourd'hui au ministère des affaires étrangères entre cinq ambassadeurs et Ignatieff et Schouvaloff pour délibérer sur la note collective qui doit être envoyée à la Turquie. Les termes de cette note seraient destinés à faire admettre la Russie.

**Paris, 10 mars.** — Le général Decoux a donné aujourd'hui un banquet en l'honneur du général Ignatieff. Le Temps dit que le but de la mission de l'envoyé russe est d'obtenir la signature d'un protocole承认 les réformes réclamées par la Conférence, ce qui n'indique en aucun manière l'abrogation du Traité de Paris, ni menace la Turquie.

**Paris, 11 mars.** — Le général Toherayeff est arrivé subitement à Paris pour conférer avec le général Ignatieff. On affirme que la Russie doit demander aux pouvoirs de proposer à la Porte l'établissement d'une commission internationale et consultative qui siégerait pendant un an à Constantinople afin d'assurer de la mise en pratique des réformes.

**Londres, 12 mars.** — La population musulmane en Bosnie est très-évidemment en état de soulèvement qui a ouvert les passions fanatisées à un tel point qu'on redoute un massacre général de rajahs. Les chrétiens sont obligés de payer deux fois la même taxe qui est de 84 piastres par tête. Des outrages de toute nature sont commis quotidiennement dans le nord de la Bosnie, où les chrétiens fuient en Autriche en abandonnant leurs propriétés au village des Baschi-Bazouks.

**Paris, 15 mars.** — Le départ du général Ignatieff pour Lodres est considéré comme un indice d'entente générale. La difficulté n'existe réellement que dans la forme à donner aux mesures collectives.

**Constantinople, 15 mars.** — La plus grande agitation règne en Turquie. Le régiment de Midhat Pacha et la guerre avec la Russie semblaient être le vrai général de la population musulmane. On peut donc s'attendre à de nouvelles complications à ce sujet. Le sultane a proclamé une amnistie complète en Bulgarie.

**Londres, 16 mars.** — Un correspondant télégraphique de Saint-Pétersbourg : « Quiconque le parti de la guerre soit encore très-secrétaire, je suis informé d'une façon semi-officielle qu'une solution pacifique de la question d'Orient n'est plus douce. Le seul point à résoudre entre la Russie et l'Angleterre, est de savoir aujourd'hui la



